



CINQUIÈME CONFERENCE MINISTERIELLE
UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE

KIEV, UKRAINE
21-23 Mai 2003

DECLARATION SUR LE "PARTENARIAT STRATEGIQUE SUR L'EAU
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE – L'ELEMENT POUR LES
PAYS L'EUROPE ORIENTALE, LE CAUCASE ET L'ASIE CENTRALE DE
L'INITIATIVE DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE
L'EAU"

soumis par

Gouvernement du Danemark

par l'intermédiaire du Groupe de travail préparatoire spécial
composé de hauts fonctionnaires



NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/111
8 April 2003

ORIGINAL: ENGLISH

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Cinquième conférence ministérielle
«Un environnement pour l'Europe»
Kiev, Ukraine, 21-23 mai 2003

**DECLARATION SUR LE "PARTENARIAT STRATEGIQUE SUR L'EAU POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE – L'ELEMENT POUR L'EUROPE ORIENTALE,
LE CAUCASE ET L'ASIE CENTRALE DE L'INITIATIVE DE L'UNION
EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE L'EAU" ¹**

L'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau

1. Lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en septembre, l'Union européenne (UE) a officiellement lancé l'initiative mondiale pour l'eau : De l'eau pour la vie – Santé, moyens de subsistance, développement économique et sécurité (EUWI). Le Conseil de l'Union européenne a approuvé dans sa totalité cette initiative qui reçoit le soutien politique de la Commission européenne et des quinze Etats membres.

2. Le soutien politique apporté à cette initiative est encore renforcé par les engagements pris pour réaliser les objectifs principaux dans le domaine de l'eau. L'UE a réaffirmé sa ferme décision de contribuer à :

- diminuer de moitié le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et au service d'assainissement d'ici 2015
- développer une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et des projets efficaces relatifs à l'eau dans tous les pays d'ici 2005.

¹ Traduction assurée par le gouvernement du Danemark

3. L'initiative européenne dans le domaine de l'eau est une plate-forme de partenariats stratégiques qui permet de réaliser les programmes d'action du Sommet mondial et de contribuer à satisfaire aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans le domaine de l'eau. Dans le cadre de cette initiative, l'UE souhaite travailler en coopération avec ses partenaires pour:

- réaffirmer la volonté politique et l'engagement dans l'action
- améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'eau et développer une capacité institutionnelle
- améliorer la coordination et la coopération
- renforcer l'efficacité de l'aide communautaire déjà existante

Défis et questions portant sur le secteur de l'eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC)

4. Les pays EOCAC font face à des défis majeurs pour assurer à leurs populations un approvisionnement en eau et des services sanitaires tout en assurant une gestion durable des ressources en eau.

5. Un meilleur accès à l'eau et aux services sanitaires contribuerait grandement à l'éradication de la pauvreté, à une amélioration de la santé, de la qualité de vie et de la protection de l'environnement, mais cette contribution est souvent sous-estimée. Les progrès réalisés avec les objectifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été lents jusqu'ici, en particulier dans le domaine de l'assainissement. Ceux-ci doivent être renforcés dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable.

6. Une gestion intégrée des ressources en eau incluant la participation accrue des parties prenantes, une approche ciblée sur la pauvreté et une sensibilité des genres sont les instruments principaux destinés à assurer l'intégration des services liés à l'utilisation de l'eau dans le cadre de gestion mondiale de l'eau. La gestion intégrée des ressources en eau fournit également un cadre pour promouvoir la paix et la sécurité dans le domaine des eaux transfrontières. C'est dans cette optique que l'UE a également affirmé son soutien pour les initiatives encourageant la coopération régionale et le développement économique des eaux transfrontières.

7. Quelques-uns des défis majeurs que doivent relever les pays EOCAC, et qui sont liés aux deux thèmes précédemment mentionnés sur l'eau, ont été identifiés comme faisant partie de la stratégie de développement environnemental des pays EOCAC :

- une mauvaise qualité des services destinés à l'utilisation de l'eau, des menaces sur la santé publique et des risques environnementaux
- un usage abusif des ressources en eau
- une pollution causée par les effluents des rivières et par les zones urbaines côtières
- une surexploitation des ressources biologiques et la destruction des habitats
- une crise économique et financière
- un cadre institutionnel et réglementaire imprécis et peu fiable
- une amélioration des infrastructures et des mesures non structurelles
- un contrôle et une évaluation
- un accès à l'information, à la participation du public et accès à la justice
- le développement de programmes d'action concertés

8. Ces défis et d'autres défis sont abordés par un grand nombre de programmes et de projets financés par l'UE, les pays EOCAC et par d'autres donateurs bilatéraux mais aussi multilatéraux. Cependant, la coordination et la coopération entre les parties prenantes laissent la place à des perspectives d'améliorations, ce qui conduit à un usage non optimal des ressources humaines et financières disponibles. Parfois, des besoins urgents dans le secteur de l'eau ne sont pas assistés ou sont insuffisamment financés, et dans d'autres cas, il y a double emploi des efforts apportés.

9. L'initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau cherche à trouver un moyen de surmonter ces faiblesses en tenant compte de la manière dont les problèmes se posent dans le secteur de l'eau.

Un partenariat UE-EOCAC

10. Dans le cadre de l'initiative européenne dans le domaine de l'eau, un partenariat a été établi à Johannesburg entre l'UE et les ministres des pays d'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC): "Un partenariat stratégique sur l'eau dans le cadre du développement durable" (Partenariat UE-EOCAC) Ce partenariat repose sur 1) la préparation et le suivi du Sommet de Johannesburg et 2) le processus en cours de l'Environnement pour l'Europe. Connaître l'importance des contributions apportées par toutes les parties prenantes pour adapter les réseaux d'alimentation en eau aux objectifs du développement durable est l'un des aspects essentiels des recommandations et du consensus émergeant au Sommet de Johannesburg, et un facteur important du partenariat.

11. La stratégie environnementale des pays EOCAC, sous les auspices du processus "Environnement pour l'Europe", a été transformée en "Partenariat environnemental Est-Ouest" suite au Sommet de Johannesburg, marquant ainsi la voie de la synergie et de la complémentarité entre les deux partenariats. Ces deux partenariats abordent des questions similaires : le partenariat Est-Ouest s'intéresse à des questions d'ordre environnemental, et le partenariat UE-EOCAC à des questions plus spécifiques dans le domaine de l'eau.

12. Les réunions entre les ministres des pays EOCAC et de l'UE et de hauts fonctionnaires ont abouti à ce que la partie EOCAC de l'initiative de l'eau de l'Union européenne soit maintenant acceptée en tant que partenariat entre les pays EOCAC et l'UE en vue d'une mise en œuvre des aspects relatifs à l'eau de la stratégie environnementale EOCAC. L'initiative de l'eau de l'UE et des pays EOCAC fait suite au processus "WEHAB" (Eau-Energie-Santé-Agriculture-Biodiversité) du Sommet de Johannesburg durant lequel le partenariat Est-Ouest a été lancé. Ainsi, le partenariat UE-EOCAC se concentre sur deux thèmes relatifs à l'eau et considérés comme des problèmes/questions primordiaux dans le cadre de la stratégie environnementale EOCAC. Il s'agit "*d'améliorer l'approvisionnement en eau des villes et les infrastructures sanitaires*" et "*d'une gestion intégrée des ressources en eau, y compris les problèmes que posent les bassins hydrographiques transfrontières et des mers régionales*".

13. Le partenariat UE-EOCAC repose sur des initiatives existantes dans le domaine de l'eau et des mécanismes de mise en œuvre. L'initiative est destinée à renforcer les partenariats existants et les programmes bilatéraux et multilatéraux en rapprochant les partenaires qui ont des activités liées dans le domaine de l'eau sous un cadre et une coordination communs. Cette initiative souligne très fortement l'importance des activités de suivi et de planification, et fait apparaître celles-ci comme des "blocs de construction" sous le parapluie mondial que représente l'initiative. De même, l'importance des réseaux et des partenariats existants – par

exemple les partenariats régionaux et nationaux sous le partenariat mondial de l'eau (GWP) – est totalement reconnue et le but est de coordonner étroitement ces activités, et non de les copier. Seuls les aspects de l'initiative qui s'avèrent absolument essentiels pour répondre aux objectifs de celle-ci s'ajouteront au mécanisme existant.

14. Les premiers partenaires du côté européen sont les Etats membres de l'UE, la Commission européenne, des organisations internationales, la société civile européenne et le secteur privé. Les pays EOCAC ont déjà assuré leur engagement politique et le soutien des parties prenantes. Dans la mesure où l'initiative dépasse la responsabilité des ministres de l'environnement, elle implique également celle des ministres de l'eau, des infrastructures, etc.

Renforcement du partenariat UE-EOCAC

15. Le partenariat UE-EOCAC demande à être dirigé par les ministres de l'environnement pour donner corps à l'initiative, en particulier dans les domaines suivants :

- *Comment les questions et les défis relatifs à l'eau peuvent-ils être davantage privilégiés dans l'agenda politique des pays EOCAC ?*

16. La crise de l'eau n'a pas une place de premier plan dans l'agenda de nombreux dirigeants politiques. L'initiative demande le soutien des gouvernements pour que soit appréhendé le lien entre l'eau, la pauvreté et le développement durable, et pour que cela se traduise en engagements fermes d'agir. Une bonne gouvernance, des réformes politiques et sectorielles sont nécessaires. En effet, il a été déclaré que *'la crise de l'eau est surtout une crise de gouvernance'* et que rendre la gouvernance de l'eau efficace est l'un des principaux défis que doivent relever la plupart des pays. Il est important d'améliorer les dispositions et mesures de gouvernance pour s'assurer contre la corruption et une mauvaise gestion financière et opérationnelle.

- *Comment l'initiative pourrait-elle contribuer aux efforts existants ?*

17. L'initiative demande que soit mis en place un parapluie sous lequel une série d'activités peuvent être conçues et mises en œuvre. Elle propose différents mécanismes grâce auxquels les actions en cours et à venir peuvent être complétées par une coopération et une coordination plus efficaces, une efficacité croissante et la promotion d'approches sectorielles larges.

18. L'UE peut se servir de son expérience et de sa connaissance approfondie dans de nombreux domaines d'activités relatifs à l'eau et a beaucoup à offrir dans la manière de promouvoir des changements et d'excellentes pratiques. La Directive Cadre sur l'eau a des objectifs environnementaux clairs et demande que tous les partenaires d'un même bassin hydrographique gèrent leurs eaux en coopération étroite, indépendamment des frontières administratives. Les expériences communautaires montrent qu'à un niveau de gestion intégré d'un bassin hydrographique, la participation de toutes les parties prenantes échangeant connaissances et informations favorise un développement économique durable et prévient les risques de conflit. Cette expérience de gestion des eaux n'est pas uniquement réservée à l'Europe, mais une véritable considération devrait être apportée aux conditions locales lors du transfert d'expériences relatives à la directive cadre sur l'eau vers d'autres régions du monde. Un manque de connaissances et d'expériences peut engendrer une inefficacité économique et des inégalités sociales dans l'allocation des ressources et des usages de l'eau, ce qui a des coûts sociaux et économiques potentiellement élevés.

19. L'initiative demande à promouvoir une série de mécanismes financiers qui sont d'ores et déjà accessibles pour des projets sur l'eau, et de tirer profit de l'expérience de l'UE et des partenaires. Elle cherche activement à repérer les lacunes des prestations de financement et d'avoir une action commune et coordonnée pour les combler. L'initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau lèvera des fonds de toutes les sources, dont le secteur privé et les institutions de financement internationales, les banques, etc. – ce ne sera pas uniquement un financement au moyen de dons. L'idée est d'utiliser l'argent des donateurs pour créer des conditions (gouvernance, capacité) qui permettent d'attirer un financement privé dans ce secteur. D'un point de vue général, le but est de chercher à mélanger au mieux différentes options de financement, à la fois pour le financement par des capitaux et pour les programmes durables de recouvrement des frais. Cette initiative fournit également un groupe de pression fort appelant à des financements supplémentaires dans ce secteur, et pourrait servir de levier pour conduire certains des engagements pris à Monterrey à des programmes d'action sur l'eau.

- *Comment peut-on assurer l'engagement d'un grand nombre de parties prenantes dans l'initiative ?*

20. Bien que la responsabilité première d'assurer des services équitables et durables d'utilisation en eau, et d'assurer également une gestion des ressources en eau intégrée dans les stratégies de développement restent la prérogative des gouvernements locaux et nationaux, il est essentiel d'impliquer un plus grand nombre de parties prenantes. D'autres sources financières que les budgets gouvernementaux sont nécessaires pour faire face aux besoins croissants d'obtenir de meilleurs services et une gestion plus efficace d'utilisation de l'eau, étant donnée la concurrence des autres secteurs pour ces ressources rares. Les partenariats entre les acteurs de la société publique, privée et civile doivent être encouragés en s'assurant que ces partenariats restent équitables, transparents, et qu'ils prennent en compte les intérêts des consommateurs et des investisseurs et maintiennent des normes élevées de protection environnementale. Nombreuses sont les organisations non-gouvernementales qui ont un savoir-faire de qualité et des ressources diverses à offrir en complément des mesures gouvernementales.

21. Au départ, les partenaires de l'initiative étaient les gouvernements des Etats membres et les pays EOCAC mais le processus s'est étendu à un groupe plus large de la communauté de l'eau dans l'UE et dans les pays EOCAC, y compris entre autres le secteur privé et la société civile. La réunion régionale de haut niveau qui a eu lieu à Moscou en mars a permis de garantir un véritable processus de participation répondant aux demandes des partenaires EOCAC.

- *Comment l'initiative doit-elle être mise en œuvre et quel doit être le mécanisme de contrôle et d'élaboration des rapports ?*

22. Parce qu'ils sont étroitement liés à la stratégie environnementale EOCAC, le développement futur et la réalisation du partenariat UE-EOCAC dépendent en grande partie de l'avenir de la stratégie. Un mécanisme est nécessaire pour coordonner, suivre et surveiller la phase de réalisation de l'initiative, qui débutera en 2003 pour s'achever en 2015.

23. En outre, à cause des liens directs qu'il y a avec la stratégie environnementale EOCAC, il est nécessaire d'établir un calendrier des rapports destiné au processus "Environnement pour l'Europe". Par conséquent, les progrès de l'initiative feront l'objet de rapports réguliers auprès du groupe de travail qui sera établi pour la réalisation de la stratégie

environnementale EOCAC. L'initiative pourra, dans la mesure du possible, utiliser et profiter des mécanismes existants et des institutions en vue de sa réalisation.